

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
1<sup>er</sup> juin 2023

L'an deux mil vingt trois

Le neuf juin à dix-sept heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
16 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Procurations : 6
- Absent : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, M. LORIQUE, Mme ROBIC, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, Mme CASAREGGIO, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.**

**AVAIENT DONNE POUVOIR: Mme LE NORMAND-BERNIER à Mme ROBIC, M. JOLIVET à M. JOUANJEAN, Mme CELO à Mme JAFFRE, M. DU CHOUCHE à Mme MADELENAT, Mme LE TEUFF-LE DARZ à M. FLATRES, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT.**

**ETAIT ABSENT : M. KERYHUEL, M. SUPPLY.**

Mme Patricia JAFFRE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

## N°2023 -01 Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs

Le Sénat est composé de 348 sénateurs. Ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans.

Le dimanche 24 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux du Morbihan. Il convient donc de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales. A Larmor-Plage, 15 délégués et 5 suppléants doivent être élus.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes à l'ouverture du scrutin. La présidence du bureau est assurée par la secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-2,  
Vu le Code électoral, et notamment les articles L. 284, L.286, L. 289, R.25-1, R.137 et suivants,  
Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu l'instruction du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer en date du 30 mars 2023,

Les listes déposées et enregistrées :

- Liste A : « Agir pour Larmor-Plage »
- Liste B : « Ensemble pour Larmor-Plage »

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27

Selon le quotient électoral, il est d'abord procédé à l'attribution des mandats de délégués, puis à ceux de suppléants.

Ont ainsi obtenu :	Suffrages obtenus	Nombre de mandats de délégués obtenus	Nombre de mandats de suppléants obtenus
Liste A « Agir pour Larmor-Plage »	4	2	0
Liste B « Ensemble pour Larmor-Plage »	23	13	5

Le Maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus :

Sur la Liste B « **Ensemble pour Larmor-Plage** »

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrice VALTON</li> <li>- Patricia JAFFRE</li> <li>- Francis JOUANJEAN</li> <li>- Réjine LE NORMAND BERNIER</li> <li>- Patrick LORQUET</li> <li>- Marie-Hélène ROBIC</li> <li>- Philippe JOLIVET</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Françoise GUYADER</li> <li>- Dominique GUILLEROT</li> <li>- Nathalie LE DARZ-LE TEUFF</li> <li>- Philippe FLATRES</li> <li>- Katherine GIANNI</li> <li>- Bruno DU CHOUCHE</li> </ul> |
|--|---|

Sur la liste A « **Agir pour Larmor-Plage** »

- Marie-France NORMANT
- Gabriel LE SEIGLE

Le Maire a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes à la suite du dernier élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants :

Sur la liste B « **Ensemble pour Larmor-Plage** »

- Véronique JEFFORY
- Sylvain LE PORS
- Stéphanie CASAREGGIO
- Benoît SUPPLY
- Aude PILLET

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme**

LARMOR-PLAGE, le 12 juin 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

